

SYNDICAT MIXTE OUVERT « SEINE ET YVELINES VOIRIE »

COMITE SYNDICAL

Séance du 28 novembre 2024

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025
DU COMITE SYNDICAL MIXTE OUVERT « SEINE ET YVELINES VOIRIE »**

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 3312-1, L. 5721-1 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil départemental des Yvelines du 19 janvier et 29 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du SMO Voirie,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 11 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du SMO Voirie,

Vu l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie »,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Voirie approuvés par l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Ouvert,

Vu la proposition d'amendement faite en séance sur l'article 3 visant à rectifier l'erreur matérielle en supprimant les pourcentages,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Est approuvé le budget primitif pour l'exercice 2025 du Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie », voté par nature au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

	BUDGET PRINCIPAL
Dépenses	16 498 425 €
Recettes	16 498 425 €

ARTICLE 2 : Est inscrit au budget primitif du Syndicat Mixte Ouvert « Seine et Yvelines Voirie » pour 2025, à la nature comptable 7473, un crédit de 360 100 € représentant la participation du Département des Hauts-de-Seine et la participation du Département des Yvelines au titre des dépenses de fonctionnement du Syndicat selon la clef de répartition de la contribution aux dépenses fixées à 50% soit 180 050 € pour le Département des Yvelines et 50% soit 180 050 € pour le Département des Hauts-de-Seine pour l'année 2025.

ARTICLE 3 : Est inscrit au budget primitif de Syndicat Mixte Ouvert « Seine et Yvelines Voirie » pour 2025, à la nature comptable 7473, un crédit de 11 712 725 € au titre de la participation du Département des Hauts-de-Seine et la participation du Département des Yvelines au titre des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau départemental selon la clef de répartition de la contribution aux dépenses fixées à 4 700 000 € pour le Département des Yvelines et à 7 012 725 € pour le Département des Hauts-de-Seine pour l'année 2025.

ARTICLE 4 : Est inscrit au budget primitif 2025 du Syndicat Mixte Ouvert « Seine et Yvelines Voirie » pour 2025, à la nature comptable 7473, un crédit de 4 425 600 € au titre de la participation du Département des Hauts-de-Seine et la participation du Département des Yvelines au titre des dépenses des ressources humaines selon les clefs de répartition de la contribution aux dépenses suivantes et fixées à :

- 75 % soit 3 051 000 € pour le Département des Yvelines et à 25 % soit 1 017 000 € pour le Département des Hauts-de-Seine (masse salariale des agents et le coût des tickets restaurant) ;
- 50 % soit 178 800 € pour le Département des Yvelines et à 50 % soit 178 800 € pour le Département des Hauts-de-Seine (indemnisation des élus et les dépenses relatives au contrat de prestation de recrutement).

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication

**RECUEIL DES VOTES
2024-SMOSYV-15**

Approbation du budget primitif 2025
du Syndicat Mixte Ouvert « Seine et Yvelines voirie »

Président de séance : **Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN**

1/ Délégués présents :

- Daniel COURTES
- Denis DAUCHARRY
- Richard DELEPIERRE
- Jean-Christophe FROMANTIN
- Patrick STEFANINI
- Pauline WINOCOUR-LEFEVRE

2/ Délégués absents mais donnant pouvoir donc représentés :

- Geoffroy BAX DE KEATING (pouvoir à Mr STEFANINI)
- Thomas LAM (pouvoir à Mr FROMANTIN)
- Denis LARGHERO (pouvoir à Mr COURTES)
- Lorrain MERCKAERT (pouvoir à Mr DELEPIERRE)

3/ Délégués absents :

Le nombre d'élus délégués présents (1) ou représentés (2) est de **10** sur un total de 10.

Le quorum est donc atteint.

4/ Résultats des votes :

- Nombre de vote pour : 9
- Nombre de vote contre : 0
- Nombre d'abstention : 1
- NPPV : 0

⇒ **Total des votes : 9**

Le Président

**Jean-
Christophe
FROMANTIN**

Signature numérique
de Jean-Christophe
FROMANTIN
Date : 2024.12.02
10:33:52 +01'00'

DECISION APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Présenté par le Président du Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert Seine et Yvelines voire

Date de Convocation: 20/11/2024

A Nanterre.

Délibéré par le Comité syndical, réuni en séance à Nanterre, le 28/11/2024

Le Président du Comité syndical,
Jean-Christophe FROMANTIN

Les membres du Comité syndical :

G. BAX DE KEATING	D. COURTES	D. DATCHARRY	R. DELEPIERRE	J.C. FROMANTIN
OK Pouvoir à M. STEFANINI <i>Stefanini</i>	OK <i>Stefanini</i>	<i>Stefanini</i>	<i>Stefanini</i>	<i>Stefanini</i>
T. LAM	D. LARGHERO	L. MERCKAERT	P. STEFANINI	P. WINOCOUR-LEFEVRE
Pouvoir à M. FROMANTIN <i>Fromantin</i>	OK Pouvoir à M. COURTES <i>Stefanini</i>	Pouvoir à M. DELEPIERRE <i>Stefanini</i>	OK <i>Stefanini</i>	OK <i>Stefanini</i>

Nombre d'élus en exercice : 10
 Nombre d'élus présents : 6
 Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES : Pour : --
 Contre : --
 Abstentions : --

Certifié exécutoire par le Président du Conseil départemental, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Nanterre, le 28/11/2024

Le Président du Comité syndical,

Jean-Christophe FROMANTIN

Signature numérique de Jean-Christophe FROMANTIN
 Date : 2024.12.02 10:46:28 +01'00'

Jean-Christophe FROMANTIN

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100